

Je dis au député de Matane—qui occupe son fauteuil à l'occasion et qui est présent aujourd'hui—et à tout autre Canadien français: Ne vous avisez pas de toucher aujourd'hui à des droits traditionnels, car vous risquez d'ébranler le fondement même de la confiance mutuelle établie à grand-peine depuis un siècle. Je ne parle pas des sujets britanniques qui arrivent au pays aujourd'hui, ou qui arriveront demain ou dans un an. Je suis d'accord avec les députés de Saint-Denis et de Matane que les nouveaux Canadiens, qu'ils soient d'origine ukrainienne, britannique, italienne ou américaine, devraient être traités de la même façon. Cela devrait être le principe d'une société juste. Mais je ne saurais être membre d'un Parlement qui parle d'une société juste et qui, d'autre part, propose un amendement qui supprimerait injustement et rétroactivement les droits accordés à un certain groupe de Canadiens bien avant que nous ne devenions députés. Et pourtant, tel est l'objet de l'amendement proposé par le député de Matane.

L'article 14(3) constitue, selon moi, un compromis heureux et une excellente disposition. Les députés ne sont peut-être pas tous d'accord avec moi. A l'intention de ceux qui ignorent la teneur de cet article, je signale qu'il y est clairement indiqué qu'il ne s'appliquera pas aux Britanniques qui se sont établis au Canada avant les dernières élections. Si nous avons été députés avant 1867, les lois sur la citoyenneté et le vote, seraient peut-être différentes, mais il n'en est pas ainsi. Selon la loi actuelle, les sujets britanniques émigrés au Canada jouissent, à tort ou à raison, d'un certain privilège, qu'il n'y a pas lieu de continuer à accorder à l'avenir, mais qu'il faudrait sûrement protéger et préserver et non supprimer rétroactivement aujourd'hui. Aux termes de l'article 14(3), les sujets britanniques qui ont voté lors des dernières élections et qui continuent de résider au Canada doivent, à cause des conditions dans lesquelles ils sont venus au Canada, conserver leur droit de vote.

Comme le projet de loi ne dit rien des sujets britanniques venus au Canada depuis le 25 juin 1968, date des dernières élections, ces sujets britanniques auront les mêmes obligations et responsabilités que les Italiens, les Espagnols, les Allemands et les autres immigrants. Si j'ai mal compris, on fera une mise au point j'espère. A l'avenir, à compter de l'adoption de l'article, tous les immigrants reçus au Canada seront traités sur un pied d'égalité. Je crois que c'est juste. Mais c'est avec sérieux que je veux dire à mes amis de

langue française, et en particulier au député de Roberval qui a parlé avec tant de conviction sur l'idée qu'il se fait du Canada, ainsi qu'au député de Papineau qui a fait entendre des sons si captivants juste avant midi: arrêtez, regardez et écoutez. Si j'ai bien compris leurs propos de ce matin, je suis de leur avis: il faut édifier une nouvelle constitution conforme aux réalités d'aujourd'hui en regardant vers l'avenir et sans doute oublier le monde d'il y a cent ans.

● (3.40 p.m.)

Je signale au député de Burnaby-Seymour que nous avons une constitution, que nous le voulions ou non, mais étant donné l'histoire de notre pays, on ne s'entend pas sur sa définition. S'agissait-il d'un contrat en 1867 ou de l'application d'une formule? Ou, pour se rapprocher de l'époque de M. Pearson, s'est-on préoccupé de la situation de fait, en vue d'édifier un pays sur deux nations fondatrices?

Notre Parlement a adopté la loi sur les langues officielles et c'est en vertu des droits conférés en 1867, en vertu des précédents et des traditions qui en découlent, que nous avons en réalité deux groupes ethniques spéciaux au pays, les Canadiens anglophones et les Canadiens francophones. Quelques députés trouveront peut-être à redire à ma déclaration, mais aux quelques députés qui ont dit: «Oublions l'histoire», je signale que je partage quelques-unes des opinions de ce qu'on appelle la troisième puissance. Allons-nous chercher à créer une nouvelle constitution en nous fondant seulement sur les droits acquis en 1867, sur les traditions et sur les bonnes comme les mauvaises intentions qui ont marqué notre pays durant ces 100 années? Nous devrions voir la réalité telle qu'elle est au Canada de nos jours, au lieu de songer seulement aux races qui ont fondé le pays en 1867. Nous devrions songer à tous les groupes ethniques représentés ici aujourd'hui et asseoir notre nouvelle constitution sur ce principe. Si nous sommes aujourd'hui si embourbés dans le marasme constitutionnel et dans les fondrières des débats sur la constitution, c'est notamment parce que nos yeux sont restés tournés vers le passé.

Si le député de Saint-Denis désire donner suite à mes propos dans la constitution, je me rangerai peut-être à ses côtés et au côté du député de Matane, dans l'étude du bill actuel, surtout s'il veut bien oublier les droits conférés par le Parlement à certaines gens. De l'avis du député de Fraser Valley-Est, les droits et les lois changent tous les jours. Je lui propose de prendre la parole ici cet après-midi, ce soir